

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-679/08/CC

■ Budget Supplémentaire 2008.

DBU 08/1788/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, ce dernier est voté par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Concernant le budget annexe de l'Eau, et dans le cadre de la liquidation du SIEOM (syndicat intercommunal des eaux de l'ouest de Marseille), en application de la délibération 05/379/CC du 10 Octobre 2005 approuvant le protocole d'accord transactionnel entre MPM et les communes membres de ce syndicat, il convient d'intégrer, les crédits permettant d'exécuter les écritures budgétaires de reprises d'actif et de passif, ainsi que la reprise des résultats transférés par les communes.

Tenant compte de ces éléments financiers, la reprise au budget supplémentaire 2008 des résultats constatés au Compte Administratif 2007 du budget annexe de l'Eau sera modifiée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2008 (Budget Principal et Budgets Annexes).

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2008 du 8 février 2008 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1er :

Le budget supplémentaire intègre les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent et la décision modificative n°1 du budget principal est rapportée.

Article 2 :

La modification de la reprise des résultats sur le budget annexe de l'Eau suite au transfert des excédents des communes dans le cadre de la liquidation du SIEOM.

Au budget supplémentaire 2008, les résultats sont modifiés comme ci-après :

En investissement, nature 001 intitulé Solde d'exécution positif reporté 864 434,82 €

En fonctionnement, nature 002 intitulé Résultat reporté 14 142 717,76 €

Article 3 :

Le Budget Supplémentaire 2008 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance; il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	128 923 344,22 €
Section d'Investissement	- 33 984 121,04 €

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	13 898 355,99 €
Section d'Investissement	5 834 336,77 €

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	13 361 631,40 €
Section d'investissement	23 607 464,72 €

Concernant le Budget Crématorium :

Section Fonctionnement	1 263 497,62 €
Section d'Investissement	991 856,72 €

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	1 774 700,57 €
Section d'Investissement	- 323 500,00 €

Concernant le Marché d'Intérêt National

Section de Fonctionnement	0,00 €
Section d'Investissement	166 045,28 €

Article 4 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AP VOTEES AU BP	AP NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Gestion Interne (A)	4 058 870		4 058 870	1 014 718	1 826 492	1 014 718	202 944
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	17 034 000		17 034 000	5 791 560	2 895 780	5 450 880	2 895 780
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	159 954 220	10 085 500	170 039 720	16 012 422	40 407 055	7 997 711	105 622 532
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	14 432 520	1 564 750	15 997 270	0	15 997 270	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	500 000		500 000	0	500 000	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	4 445 000		4 445 000	444 500	0	889 000	3 111 500
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	7 160 000		7 160 000	716 000	0	6 444 000	0
TOTAL GENERAL	207 584 610	11 650 250	219 234 860	23 979 200	61 626 597	21 796 309	111 832 756

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AP VOTEES AU BP	AP NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Budget Annexe Eau	37 570 000		37 570 000	3 757 000		3 757 000	30 056 000
Budget Annexe Assainissement	19 755 942		19 755 942	2 963 391		1 975 594	14 816 957
Budget Annexe Port	8 459 721		8 459 721	422 986		845 972	7 190 763
Budget Annexe Crematorium	1 020 000		1 020 000	102 000		51 000	867 000
Budget Annexe M.I.N	?	100 000	100 000				100 000
TOTAL GENERAL	66 805 663	100 000	66 905 663	7 245 377		6 629 566	53 030 719

Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI